

COMPILATION DE SOURCES RELATIVES À L'ESCRIME AU SABRE (XVIII^{ème} - XIX^{ème} SIÈCLES)

LE JEU DE L'ESPADON

1737. « La garde de l'espadon est bien differente de la garde de l'épée ; le pied gauche doit être derriere ; **L'Espadonneur le met devant, sur lequel tout son corps repose. Il a la main droite dans la figure de tierce, la tête couverte du fort de son épée, et la main gauche derriere le dos**, pour avoir la liberté de faire passer son sabre ou son épée à deux tranchants autour de lui. Il faut pour se mettre en deffense contre un espadonneur tenir notre pointe basse [...] pour ne **pas exposer notre lame ni notre poignet à cette manière de combattre, qui n'est faite que pour nous démonter** : la distance du pied gauche au pied droit, doit être moins grande que dans la garde ordinaire, afin que l'ennemi ne soit pas à portée de nous **tirer au jaret droit** [...] Il faut dans l'ennemi observer deux choses : la premiere qu'**il ne peut serrer la mesure, qu'en passant le pied droit devant le gauche**. La seconde, qu'il ne peut donner un coup de tranchant sans se découvrir ; puisqu'**il faut qu'il fasse passer son sabre par dessus sa tête**, pour que son coup soit dans sa force [...] Si au lieu d'un coup de tranchant, **il tiroit un coup de pointe sans sortir l'épée de devant lui**, c'est-à-dire, sans la faire passer au-dessus de sa tête [...] » (Martin, [Le maistre d'armes ou l'abrégé de l'exercice de l'épée](#), Strasbourg, 1737, p. 179-185).

1740. « **L'Espadon devenant en usage en France**, il n'est point inutile d'enseigner la manière de le combattre par la pointe, comme la superieure et la plus noble de toutes les Armes. » (Girard, [Traité des armes](#), La Haye, 1740, p. 62).

1766. « **Il sera établi un Maître-d'armes & un Prevôt par escadron**, qui seront choisis dans le nombre des Cavaliers les plus propres à cet exercice, lesquels, après s'être mis en état de donner leçon, **exerceront les Cavaliers à l'espadon, d'abord à pied, & ensuite sur le cheval de bois** » ([Ordonnance du Roi pour régler l'exercice de la cavalerie du 1^{er} juin 1766](#), Instruction, p. 164)

1766. « Les Cavaliers seront encore exercés à l'espadon, tant à pied que sur le cheval de bois, **deux fois par semaine**, jusqu'à ce que le Commandant les jugera assez instruits. » ([Ordonnance du Roi pour régler l'exercice de la cavalerie du 1^{er} juin 1766](#), Titre XVII, Des jours d'Exercice, p. 129)

1785. « **Aujourd'hui on nomme le sabre, espadon**, mais seulement dans ces phrases, maître d'espadon, c'est-à-dire maître d'escrime du sabre ; faire de l'espadon, c'est-à-dire, s'escrimer du sabre. » (Encyclopédie Méthodique, Art Militaire, Tome second, Panckoucke, Paris, 1785, p. 299)

1786. « **Panier**. Baguette de bois, emmenchée dans un panier assez grand pour contenir et couvrir la main. On s'en sert pour apprendre l'**art de l'espadon**, c'est-à-dire, de manier le sabre. » (Encyclopédie Méthodique, Arts académiques, équitation, escrime, danse, et art de nager, Panckoucke, Paris, 1786, p. 308)

1789. « L'escrime est de deux espèces, savoir d'estoc ou de taille [...] Quant à l'escrime de taille ou

du sabre, elle se fait d'une autre manière, et est surtout **en usage dans les corps de troupes qui se servent de cette arme**. Quelquefois il arrive qu'un homme est attaqué par plusieurs : alors il cherche à se mettre en sûreté par derrière, et d'écarter les coups qu'on lui porte **en faisant le moulinet avec son épée, ou comme l'on dit en espadonnant**. Autrefois il y avoit dans les grandes villes des salles d'armes et d'assaut, dans lesquelles d'habiles escrimeurs donnoient des assauts publics où s'assembloient un grand nombre de spectateurs, qui payoient. Ils se battoient aux fleurets ou **aux paniers, avec des sabres de bois**, ou d'autres armes pareilles. » (Prof. **Stoy**, Trad. **Pérrault**, Nouveau manuel élémentaire ou explication d'une suite d'estampes pour l'instruction de la jeunesse, volume 1, 1789, [p. 436](#))

1790. « Les détails du service absorbaient tout mon temps : l'exercice, l'escrime et la danse furent mes seules occupations. Je maniais un fusil avec la dextérité d'un vieux soldat. Je figurais avec distinction dans la salle d'armes, par **mon adresse à l'espadon**. » (Histoire de Médard Bonnart, Tome premier, Epernai, 1828, [p. 5](#))

1792. « J'allai à la salle d'armes du régiment de Lorraine ; **je pris des leçons d'espadon**. » (Histoire de Médard Bonnart, Tome premier, Epernai, 1828, [p. 23](#))

1793. « Le lendemain il y eut **un assaut d'espadon (espadron)**, où je tirai. Je me défendis si bien, que les réquisitionnaires, qui pour la plupart ne savaient rien, me regardèrent, vu que **j'étais gaucher**, comme fort dangereux dans les armes. » (Histoire de Médard Bonnart, Tome premier, Epernai, 1828, [p. 93](#))

1798. « [...] arrivé à l'âge de l'adolescence, je pris du goût pour les arts, et par-dessus tout, pour l'exercice des armes ; **l'espadon étoit alors en usage**, je me livrai pendant quelque temps au maniement de cette arme ; et sans avoir reçu aucun principe, je devins bientôt d'une force passable, et je reconnus le peu de latitude qu'elle offroit à l'adresse et à l'agilité [...] » (Justin **Lafaugère**, Traité de l'art de faire des armes, Lyon, 1820, [p. vii](#))

1804. « On m'apporta à cet hôpital un hussard du septième régiment, âgé d'environ trente ans, homme d'une constitution robuste, qui, **en espadonnant avec un de ses camarades, reçut un coup du bout de la baguette de son adversaire** qui porta directement sur l'œil gauche [...] » (Cosme-Desiré-Quentin **Galland**, [Dissertation sur l'ophtalmie endémique d'Egypte](#), Didot Jeune, Paris, 1804, p. 17)

1807. « ESPADRON, ESPADRONNER au lieu de, Espadon, espadonner. » (Jean-François **Michel**, Dictionnaire des expressions vicieuses, Nancy, 1807, [p. 84](#))

1808. « ESPADON. **Espèce de sabre ; on dit habituellement et contre la décision du dictionnaire de l'Académie, espadron**, ce qui au jugement de quelques auteurs, est la seule manière de bien prononcer ce mot.

ESPADONNER ou ESPADRONNER. Se battre à l'espadron.» (Dictionnaire d bas-langage, Tome premier, Paris, 1808, [p. 361](#))

1816. « **L'école de l'espadon est anéantie depuis la révolution**. La guerre a moissonné les élèves de cette arme. **On s'est principalement occupé de l'étude de la pointe** ; genre d'escrime destructif pour le soldat, par l'habitude qu'il a prise de s'en servir dans ses querelles particulières, et totalement inutile à l'armée. » (Capitaine Jean-François-Alexandre **Müller**, Théorie sur l'escrime à cheval, Cordier, Paris, 1816, [p. 1](#))

1817. « Autrefois, en France, **on enseignait l'espadon avec de grands bâtons de cornouiller, qui avaient le même poids que le sabre ; ces bâtons étaient montés sur des paniers pour garantir le poignet** ; cette leçon avait l'avantage de le fortifier, et d'accoutumer le cavalier à manier son sabre. [...] Les troupes légères, qui ont des sabres courbes, peuvent se servir de bâtons de cornouiller plus courts et plus gros, ou de sabres mouchetés. Plus le bâton est gros, et moins de mal il fait lorsque l'homme en est touché. Au surplus, pour prendre la leçon à cheval, on pourrait se couvrir d'un casque, mettre des masques, gants et plastrons, ou corsets de toile rembourrés avec du foin. » (René-Julien Chatelain, *Le guide des officiers de cavalerie*, Magimel, Anselin & Pochard, Paris, 1817, p. 76-78 & Fig. c.)

1818. « L'espadon est un jeu qui a ses difficultés ; il n'est pourtant pas aussi compliqué que celui de la pointe ; car **il n'a que quatre positions**, et les armes en ont huit. La garde en est bien moins difficile. **L'espadonneur est droit sur ses jambes, le corps incliné sur la partie droite ; c'est la position qui convient pour marcher en passe et rompre la mesure.** On ne tire pas de cette position pour la pose et la grace du corps les mêmes avantages que des positions obligées dans le jeu de la pointe. Il est néanmoins très important d'apprendre cet exercice lorsqu'on est déjà parvenu à un bon degré de force dans les armes, plutôt un élève se gênerait. L'espadon est dangereux pour ceux qui ne le connoissent pas ; c'est un jeu fort traître. **L'espadonneur ne combat ou ne doit combattre que la main** ; il s'exposerait en tirant au corps ; le danger est partagé par le pointeur qui doit opposer un même jeu, et tirer par conséquent à la main.

Il y a dans l'espadon deux temps, celui de lever, et celui de donner le coup. Le pointeur n'en fait qu'un, et comme physiquement celui-ci a un avantage quant à la vitesse, il s'ensuit moins de danger pour lui.

Un tireur d'armes qui apprend le jeu de l'espadon, le sait en très peu de temps ; il devient même très à craindre en mêlant les deux jeux, qui lui donnent la facilité de se servir adroitement d'une canne dans un cas d'urgence et de nécessité.

Le bon tireur aura toujours le coup-d'œil plus fin, et sera plus rusé que celui qui ne saura que l'espadon. L'écolier qui aura commencé par l'usage des paniers aura beaucoup plus de peine à réussir au fleuret ; les positions sont différentes et les mouvements larges de l'espadon sont difficiles à vaincre pour parvenir à l'usage de la pointe, dont les mouvements au contraire sont fins et serrés ; c'est pour cette raison qu'un bon maître fait souvent recommencer une feinte ou d'autre coups, afin d'amener l'écolier à les faire le plus près possible du talon de l'épée sans le toucher.

J'engage donc les jeunes gens à commencer par la pointe ; ils en tireront un véritable avantage pour parvenir à l'espadon ; et comme un bon espadonneur doit être liant et lesté, il doit volter, faire des passes en avant, en arrière, le tout avec vitesse et légèreté ; or, cela est de difficile exécution pour quiconque n'a pas le corps souple.

Observation importante.

Il seroit bien dangereux pour un pointeur et pour un espadonneur de courir l'un sur l'autre pour se toucher le corps ; le pointeur courroit risque de se faire couper le bras ou la figure ; l'espadonneur en levant la main pourroit se faire arrêter en seconde sur sa marche, son coup de taille tomberoit sur la monture du fleuret de l'adversaire. L'espadon demande des connoissances et de la prudence, et le pointeur en a également besoin devant l'espadonneur. J'ai dit, à l'article des assauts, qu'on ne pouvoit combattre un jeu qu'en en prenant les mêmes positions. D'après ce principe, il faut suivre l'espadonneur qui ne tirera qu'à la main ; le tireur d'armes dans ce cas a l'avantage, puisque le coup de pointe est bien plus vite que le coup de taille, qui exige deux temps. Le pointeur, sans donner de fer, doit avec sa garde basse attaquer la main et employer des faux temps à dessein de la faire présenter. Tous les coups de pointe doivent être lancés comme des coups de patte de chat, c'est-à-dire en retirant la main de suite ; si le pointeur s'avisait de développer pour toucher le corps, l'espadonneur, toujours droit et prêt à volter ou à faire des passes, feroit l'un ou

l'autre en arrière, et le bras ou la figure du pointeur se trouvera à découvert ; il est donc essentiel de prendre connoissance de tous les jeux pour savoir s'en préserver. D'après cette instruction, en voyant un tireur se mettre en garde, on devra sur sa position juger ce qu'on aura soi-même à faire. » (Texier de **La Boëssière**, [Traité de l'art des armes](#), De Didot, Paris, 1818, p. 265-267)

1836. « On peut tirer avec avantage l'épée contre l'espadon, car **on ne porte cette dernière arme que des coups de taille** ; il en résulte qu'il faut la lever pour porter chaque coup, ce qui laisse toujours au tireur de pointe, auquel d'ailleurs la grande habitude de la fente donne bien plus d'agilité, le temps de toucher ; **l'espadonneur n'apprend pas à se fendre**, car ayant le plus souvent affaire à un autre espadonneur, il courrait trop de dangers en le faisant ; contre un adversaire armé d'une épée, l'espadonneur ne cherche jamais à porter des **coups de tête, de figure, de flanc ou de cuisses**, qui, demandant un plus grand déploiement de force qu'un **coup de manchette ou qu'un coup de désarmement**, le forceraient à se trop découvrir ; il ne portera donc que ces deux derniers coups, et c'est aussi seulement à la main que le tireur de pointe tâchera de l'atteindre, pour ne pas s'exposer plus qu'il ne le faut.

Lorsque les élèves auront acquis une force raisonnable et déjà fait très souvent assaut avec beaucoup de tireurs différens, il feront bien d'apprendre l'espadon, ce qui ne leur demandera que très peu de temps d'ailleurs ; ils seront étonnés de se voir bientôt supérieurs à ceux qui auront appris longtemps l'espadon sans connaître la pointe ; ceux-ci ne pourront même jamais devenir aussi forts, s'ils apprennent la pointe par la suite ; car la garde plus raide, les passes au lieu de la fente, et les grands mouvemens de l'espadon gâtent le corps et la main pour tirer l'épée, à moins que ceux-ci ne soient faits à cette arme auparavant ; tandis qu'au contraire le coup-d'œil vif, la grande agilité et la souplesse du corps et de la main, et la finesse des mouvemens qu'exige le maniement de l'épée, disposent merveilleusement un tireur pour devenir fort à l'espadon, et l'exercice de cette arme augmentera encore sa force à l'épée. **L'escrime, à emprunté à l'espadon les coupés de revers et les coupés de couronnement ; c'est le célèbre Lafaugère qui l'a enrichie de ces derniers.** » (Capitaine **De Bast**, [Manuel d'escrime](#), Anselin, Bruxelles, 1836, p. 172-173)

1841. « Le mot Espadon dérive de l'augmentatif italien spadone, grosse épée. Ce dernier substantif avait lui-même pour augmentatif le mot spadone à due mani, épée à deux mains, ou épée d'armes comme l'appelle Goetzmann (1777), ou épée à deux poignées comme l'appelle Furetière. [...] Les mots espade et espadon, que Carré (1783) et Rabelais prennent comme synonymes, nous ont donné les mots espadonner, espadonnement, qui originaires signifiaient frapper d'estoc, et qui maintenant expriment un jeu de sabre mêlé de coups de pointe et de coups de taille. [...] De l'usage de l'Espadon, passé de mode depuis longtemps, il reste le demi-espadon, que sous l'empire les maîtres d'armes et prévôts de régiment d'infanterie étaient autorisés à porter au lieu du briquet (†) ; **si l'on se sert encore du terme Espadon, c'est dans le même sens qu'avait le mot latin rudis, baguette d'escrime, d'où est venue l'expression ars rudiaria, escrime d'espadonneur, ou art d'espadonner. Cet art, qui se démontre avec le panier, ou épée de bois, consiste à porter surtout des coups de taille. Dans le dernier siècle, il n'était enseigné que par les maîtres d'armes des régiments français ; il ne se démontre plus guère maintenant que dans les écoles et les universités d'Allemagne.** » (Général **Bardin**, [Dictionnaire de l'armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes, partie 7](#), Paris 1844, p. 2170-2171).

1842. « **La véritable méthode d'espadon exclut les coups de pointe et d'estoc et ne se compose que de coups de taille, qui, en combat singulier, car le duel lui-même a ses règles, doivent être dirigés sur la tête, les bras et le tronc.** Ceux qui portent sur les pieds ou sur les

† Cette phrase fut ajoutée ultérieurement, par exemple dans la seconde édition du *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, tome VIII, Paris, 1853-1860 (p. 778-779).

cuissees sont considérés comme indignes d'un homme de cœur et d'un tireur habile. Cet exercice, qui passa des Sarmates et des Esclavons jusqu'en France, y a été conduit au plus haut degré de perfection. Il est presque inconnu aujourd'hui dans les écoles. Les maîtres l'ont totalement abandonné depuis vingt-cinq ans, et l'ont remplacé par celui du fleuret. Mais il a été conservé dans toute la Germanie et dans le nord de l'Europe, particulièrement dans les universités. Le sénat académique le maintient en faveur, et c'est un usage consacré que chaque étudiant connaisse, l'espadaon, autant pour repousser les attaques dont il pourrait être l'objet, que pour se concilier l'estime des académiciens. » (Capitaine Jean-François-Alexandre Müller, *Encyclopédie moderne ou bibliothèque de toutes les connaissances humaines*, tome XII, Duménil, Paris, 1842, [p. 99](#))

1851. « Panier à espadaon. Sorte de *garde en osier, qui garnit une lame de bois, ou une baguette en forme de sabre, dont on se sert pour apprendre* à tirer l'espadaon. » (Bescherelle, *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, Tome second, Paris, 1851, [p. 755](#))

1857. « *L'escrime du sabre est habituellement désignée par le terme d'Espadaon, du nom qu'on donnait jadis à une longue épée à deux tranchants en usage au XIV^e siècle et au XV^e siècle. L'espadaon est proprement l'escrime de taille, et, dans les salles d'armes, il exclut absolument les coups de pointe ou d'estoc.* Bien plus, les coups de taille, du moins quand on combat *suivant les règles, doivent être exclusivement dirigés sur la tête, les bras et le tronc.* L'espadaon est peu pratiqué, si ce n'est dans les régiments, et, par une bizarrerie inexplicable, dans les universités allemandes, où il est exclusivement employé dans les combats singuliers, mais de façon que ceux-ci soient complètement inoffensifs. Au reste, l'espadaon est d'une médiocre utilité même dans l'armée. En effet, l'arme véritable du fantassin est la baïonnette, et le cavalier se sert plus avantageusement de son sabre, en l'employant comme arme d'estoc que comme arme de taille. [...] *L'escrime de la canne est à peu de chose près la même que celle de l'espadaon.* » ([Dictionnaire Français illustré, Tome 1](#), Paris, 1857, [p. 1151](#))

1858. « Le panier à espadaon est une sorte de *garde en osier qui garnit une lame de bois dont on se sert pour apprendre* à tirer l'espadaon. » (Chesnel, *Dictionnaire de technologie étymologie et définition*, Tome second, Paris, 1858, [p. 427](#))

1862. « Espadaon, *sabre pour l'escrime* : maître d'espadaon ; — Espadonner, tirer de l'espadaon.

Panier à espadaon, *garde en osier d'un espadaon de bois.* » (P. Boissière, *Dictionnaire analogique de la langue française*, Larousse et Boyer, Paris, 1862, [p. 507](#)).

LA CONTRE-POINTE

1767. « Comme le Jeu antique étoit très-bas par rapport à *ceux de l'Espadaon et de la Contrepointe* qui régnoient alors, le Jeu de l'Épée qui montoit peu à peu, acquit une si grande supériorité sur l'Espadaon, [...] » (Guillaume Danet, *L'art des armes*, Tome second, Paris, 1767, [p. 5](#))

1768. « Il y a *quelques espadaonneurs qui entre-mêlent leur jeu de coups de pointe, ce qu'on appelle faire la contre-pointe* ; ils font feinte de vouloir donner un coup de tranchant de leur sabre et tirent un coup de pointe, et quelquefois après avoir paré, selon le jour qu'ils ont, ils ripostent soit d'un coup de tranchant, soit de pointe. » ([Planches pour l'Encyclopédie, Tome quatrième, Escrime \(p.14\)](#), 1768)

1772. « On ne fera pas mal de se procurer un mois ou deux de contre-pointe, et quand on sera

suffisamment instruit, on pourra mieux se défendre : en voici une idée. Ordinairement **un Contre-pointeur présente des demi-tems en position de garde d'Espadon ; et, sitôt qu'on s'oppose en parade, il frappe au poignet en formant retraite** ; mais souvent son coup est donné sur la monture. Pour éviter cette manœuvre, il sera nécessaire de retirer le bras près du corps, et sur la ligne d'opposition du dehors ; et, en outre, le pied droit vers le gauche. Et **quand il marquera à la tête**, on s'opposera à son arme, en la renvoyant de Tierce, mais à bras courbe, et les ongles en-dessus ; ensuite on tirera Seconde, en le serrant de près avec le pied gauche. **Quand il marquera à la cuisse** ou à la jambe, on retirera le pied droit vers le gauche, et ensuite on se développera hardiment sur lui. Et, si l'on veut lui présenter la main, on en sera le maître ; mais il faudra la retirer à l'instant, et profiter du moment qu'il voudra la frapper, pour tirer d'un autre côté. Il est inutile de parler ici **de son coup de pointe**, attendu qu'en le pratiquant il exercera pour lors notre jeu. » (Batier, [La théorie pratique de l'escrime, pour la pointe seule](#), Paris, 1772, p. 67-68).

1836. « Savez-vous **tirer le sabre** ? Est venu me dire, il y a plus d'un mois, au Théâtre-Français, un habitué du foyer des Comédiens. Oui, lui ai-je répondu ; à la salle **nous appelions cela la contre-pointe ou l'espadon** ; mais **ce n'est pas l'arme du civil**. » (Charles Maurice Descombes, *Histoire anecdotique du théâtre, de la littérature et de divers impressions contemporaines, tirées du coffre d'un journaliste, avec sa vie à tort et à travers*, Paris, 1836, p. 172)

1836. « Les Français adoptèrent la **Contre-Pointe, exercice qui comporte les coups d'estoc et ceux de taille**, et qui s'exécute avec le **sabre d'infanterie** et aussi avec le **sabre de la cavalerie légère**. » (Capitaine De Bast, [Manuel d'escrime](#), La Haye, 1836, p. VIII).

1841. « Contre-pointe d'escrime. Sorte de contre-pointe qui est une branche de l'art de l'escrime. — **La Contre-pointe diffère de l'espadon, ou plutôt de l'espadonnement, en ce qu'elle a des parades moins larges, et se combine de coups de taille et d'estoc, tandis que les maîtres d'espadon ne pratiquent pas cette sorte de jeu.** — La contre-pointe se démontrait avec des paniers, comme maniement du briquet. — Le peu de distance qui sépare les adversaires, s'ils tirent la Contre-pointe avec des lames courtes, et la rapidité des ripostes, rend ce jeu souvent mortel. — La cavalerie et même ses officiers devaient posséder la Contre-pointe ; mais, dans l'infanterie française, ce genre d'étude ou d'exercice était interdit ou en désuétude depuis la restauration. L'escrime au fleuret était seule enseignée ; ce qui a rendu plus rares les duels, soit à raison de la forme des sabres poignards, soit parce que les hommes de troupe ne trouvent pas sous leurs mains un fleuret ou une épée. — Il a été dit, en connaissance de cause, quelques mots sur la Contre-pointe par un des collaborateurs de la *Sentinelle de l'Armée* (1838, t. IV, p. 355). » (Général Bardin, [Dictionnaire de l'armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes, partie 5](#), Paris 1843, p. 1596).

1842. « On a aussi pratiqué en France la contre-pointe ; **cette escrime consiste à réunir les coups d'estoc aux coups de taille** ; elle s'exécutait avec le sabre d'infanterie appelé briquet. Le rapprochement des combattants et la rapidité dans l'échange des attaques et des ripostes, rendait cette escrime très-meurtrière. Elle a été également abandonnée en France. » (Capitaine Jean-François-Alexandre Müller, *Encyclopédie moderne ou bibliothèque de toutes les connaissances humaines, tome XII*, Duménil, Paris, 1842, p. 99)

1843. « Contre-pointe. Il s'est dit primitivement de la partie tranchante du bout du dos de la lame d'un sabre. Il s'emploie pour **signifier le maniement du sabre, partie en hachant, partie en pointant**. » (Complément du Dictionnaire de l'Académie française, Bruxelles, 1843, page 225)

1857. « *La Contre-pointe est un genre d'escrime qui réunit les coups de pointe et de taille, et qui s'exécute avec le sabre d'infanterie appelé briquet : elle est aujourd'hui peu usitée, même dans les régiments, ce qui n'est point à regretter, car cette sorte d'escrime est fort meurtrière, à cause du rapprochement des combattants et de la rapidité dans l'échange des attaques et des ripostes.* » (*Dictionnaire Français illustré, Tome 1, Paris, 1857, p. 1151*)

1862. Récit d'un duel dans une nouvelle : « *Son adversaire, désirant en finir le plus tôt possible ; et oubliant que rien n'est dangereux comme un poltron maladroit, se lança sur Jacques pour lui donner un coup de pointe dans le bras ; celui-ci ferma les yeux pour ne pas se voir mourir, et au même instant, l'arme qu'il tenait au bout de son bras tendu, traversa, d'outre en outre, la peau du cou du vaillant Lamourous, qui ne s'y attendait guère.*

— *Diable d'animal ! Dit ce dernier, en portant la main à sa blessure, c'est le coup du cochon.* » (*L'Ouvrier, n°60, 21 juin 1862, p.478*)

1869. « *CONTRE-POINTE s.f. Escrim. Partie tranchante du bout du dos de la lame d'un sabre : Des CONTRE-POINTES affilées. Maniement du sabre où l'on combine les coups de taille et d'estoc : Apprendre la CONTRE-POINTE. Syn. de COURTE-POINTE.* » (*Pierre Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, Tome cinquième, Paris, 1869, p. 15*)

1869. « *Décision ministérielle prescrivant de substituer l'enseignement de la contre-pointe à celui de l'épée dans les salles d'armes des régiments de cavalerie, et déterminant le mode d'achat et d'entretien du matériel nécessaire à cet enseignement. (Bureau de la Cavalerie et des Remontes.)*

Paris, le 17 mars 1869.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre a pris, à la date de ce jour, la décision suivante :

1° *A l'avenir, l'enseignement de la contre-pointe sera substitué à celui de l'épée dans les salles d'armes des régiments de cavalerie et de l'École impériale de cavalerie (1) ;*

2° *Cette mesure sera également appliquée à Saint-Cyr, pour les élèves de la section de cavalerie ;*

3° *15 sabres en bois et 10 masques de contre-pointe feront désormais partie du matériel des salles d'armes de ces corps ou établissements ;*

4° *Ces objets seront confectionnés d'après les modèles en usage dans les corps de cavalerie pour l'escrime à cheval et aux prix du tarif du 30 avril 1868 ;*

5° *La dépense résultant, pour chaque corps de cavalerie, de l'acquisition première de ce matériel (72 fr. 75 c. au maximum) sera, par exception, payée sur les fonds de la masse d'entretien du harnachement et ferrage des corps, mais son entretien et son remplacement seront assurés au compte de la masse générale d'entretien, 2^e portion.*

6° *On suivra, pour la pratique de ce nouvel enseignement, la progression ci-après :*

Mise en garde. — Marche. — Retraite. — Développement.

Engagements.	Attaques.	Parades.	Ripostes.
<i>Sur les armes la main de tierce</i>	<i>Coup de pointe de tierce</i>	<i>Tierce</i>	<i>Coup de pointe de tierce.</i>
<i>Dans les armes la main de quarte</i>	<i>Coup de pointe de quarte</i>	<i>Quarte</i>	<i>Coup de pointe de quarte.</i>
<i>Sur les armes la main de tierce</i>	<i>Coup de sabre à gauche</i>	<i>Quarte</i>	<i>Coup de pointe de quarte</i>
		<i>ou prime</i>	<i>ou coup de pointe de tierce.</i>
	<i>Coup de sabre vertical</i>	<i>Prime</i>	<i>Coup de pointe de tierce.</i>
<i>Dans les armes la main de quarte</i>	<i>Coup de sabre à droite</i>	<i>Tierce</i>	<i>Coup de pointe de tierce.</i>
		<i>ou seconde</i>	

(1) L'escrime à l'épée sera enseignée concurremment avec celle du sabre (décision du 15 novembre 1869 et règlement provisoire du 28 avril 1872). » (Journal militaire officiel, Tome douzième 1868-1869, Paris, 1872, [p. 278](#))

L'USAGE DE LA POINTE ET DU TRANCHANT

1771. « En conseillant enfin pour notre cavalerie l'épée à deux tranchans, je recommanderai, comme un point important, de **l'exercer à pointer plutôt qu'à tailler** » (Jacques Antoine Hippolyte de Guibert, *Essai général de tactique, tome premier*, Londres, 1771, [p. 104](#))

1772. « Quant à ce qui est de savoir, laquelle on doit préférer du sabre, ou de l'épée, cette dernière est assurément une arme infiniment plus redoutable, car, comme on fait, **les coups de pointe font des blessures beaucoup plus dangereuses**, et il n'est presque point de coup qui ne mette un homme hors de combat : il s'en faut bien que les coups de sabre soient aussi dangereux (On parle ici des sabres sans pointe). J'ai vu plus d'une fois **des cavaliers qui avoient reçu cinq à six coups de sabre sur la tête, et qui n'étoient pas pour cela hors de combat** ; d'ailleurs si l'on a à faire à une cavalerie qui ait des armes défensives, on ne sait plus avec des sabres où porter les coups ; [...] L'épée est donc l'arme la plus terrible dont on puisse armer une cavalerie ; aussi Mr. Le Maréchal de Saxe la préfère-t-il aux sabres, et il veut encore des épées à trois quarts, afin, dit-il, qu'on ne puisse pas sabrer avec : **il veut obliger par-là le cavalier à ne porter que des coups de pointe**. Cet habile Général manioit si bien lui-même toute sorte d'armes, qu'on ne peut guère récuser sa décision sur cet article : en effet, quelle troupe pourroit tenir contre une cavalerie qui sachant bien se servir de l'épée, n'allongeroit que des coups de pointe, et **surtout au visage, comme le vouloit César, quand il disoit à ses soldats : miles faciem feri : frappez le visage de vos ennemis**, et vous leur verrez bien-tôt tourner le dos. Un cavalier **qui sait bien manier son épée n'a jamais son corps découvert** ; s'il veut allonger un coup, il n'a qu'un petit mouvement à faire en avant, si on lui porte un coup de sabre, il le pare aisément, et il n'a qu'un autre petit tout de main à faire, pour enfoncer son épée dans la gorge, ou dans le visage de son adversaire. Il n'en est pas ainsi du sabre. [...] **Mais il y a un inconvénient qui balance tous ces avantages**, et qui fait que, presque dans tous les pays on préfère les sabres aux épées : c'est qu'il n'y a, peut-être, encore point de cavalerie au monde assez bien dressée, pour pouvoir se servir de l'épée ; **il faut pour cela un adresse particulière, que l'on n'acquiert qu'à force d'exercices, et par des leçons réitérées, et il faudroit pour parvenir à ce point de perfection dresser chaque homme en particulier à manier tant son cheval que son épée** ; et dans aucun pays jusqu'à présent on n'a encore voulu se donner cette peine. **Le sabre se manie avec plus de facilité, l'homme même le plus mal-adroît peut s'en servir aisément : il n'y a qu'à lui apprendre à le tenir bien ferme dans la main quand il porte le coup**. Comme il y en a de différentes façons, voyons quels sont les meilleurs ; commençons par les sabres recourbés, qui sont ceux que l'on donne ordinairement aux dragons et aux housards : ces sabres outre l'avantage d'embarasser moins, quand les troupes mettent pied à terre, sont aussi les plus aisés à manier, et par conséquent ceux qu'il faut donner par préférence aux troupes les moins bien dressées : ils font de plus larges blessures, quoiqu'elles ne soient jamais les plus dangereuses, et ils ont encore l'avantage d'être moins sujets à se casser, parcequ'ils frappent obliquement ; mais ces sabres atteignent moins loin, et on ne peut guère se servir de la pointe. Quant aux sabres droits, on en fait de différentes façons : il y en a à deux tranchans, et d'autres qui ne coupent que d'un côté, des pointus et des émoussés ; plus un sabre est pesant à la pointe, plus les coups en sont violens, et par conséquent ils feront des blessures plus profondes ; tels sont les sabres émoussés : mais quand ils sont un peu longs, ils sont lourds et pesans : cependant ils sont après les épées les meilleures armes, dont on puisse se servir contre une cavalerie armée d'armes défensives ; mais il faut pour les manier des hommes bien forts,

de façon que si ces sabres ne peuvent point couper tout-à-fait les armures, ils fassent du moins l'effet d'une massue, quand ils tombent dessus ; et s'ils sont à deux tranchans, il faut bien faire attention encore qu'ils soient montés de façon que, quand ils sont faussés d'un côté, on puisse les tourner de l'autre. Les sabres à deux tranchans et pointus (Les Allemands les appellent des palaches), comme ils sont plus légers à la pointe, on les manie plus aisément ; on peut aussi les tenir plus longs, et le cavalier peut encore, tant bien que mal, pointer avec ; mais ils sont toujours de beaucoup inférieurs aux épées pour les coups de pointe, et inférieurs aussi aux sabres emoussés, pour les coups de tranchant, cependant préférables à tous les autres sabres, quand ils sont un peu longs, j'entens, contre une cavalerie, qui n'auroit point d'armes défensives. » (Comte de Brézé, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie, tome 2*, Turin, 1772, p. 87-97)

1776. « De la maniere de sabrer. [...] **de cent coup qui se portent dans un combat de Cavalerie, il y en a peut-être quatre-vingt-dix qui tombent sur le plat du sabre.** [...] pour que le tranchant de la lame se trouve dans une direction perpendiculaire au moment où il rencontre l'objet sur lequel il est dirigé, il faut, de nécessité, qu'à partir du pommeau, jusqu'à la pointe de la lame, il ne se trouve pas le moindre poids d'un côté plus que de l'autre. Or si, pour garantir la main, on met du côté droit un poids qui ne se trouve pas le même du côté gauche, il s'ensuivra que la poignée tournera infailliblement, en frappant du côté où elle sera entraînée par le poids le plus considérable, attendu que tout homme qui sait bien assener un coup de sabre, doit, pour donner plus de poids à la lame, laisser jouer la poignée dans sa main à peu près comme un Bucheron laisse glisser dans les siennes le manche de sa coignée ; et par la même raison que tout le poids d'une hache se trouve au bout de cet instrument, et que le manche, par proportion, en est infiniment léger, de même la poignée des sabres, pour donner plus de coup à la lame, devrait être infiniment moins lourde qu'elle ne l'est [...] **De la maniere de pointer.** La dernière figure de la première Planche, représente en dehors de la palissade du Manege, un Cavalier, dont le cheval est au galop, dirigé vers

un piquet qui supporte une tête de carton, que le Cavalier se met en devoir d'emporter à la pointe de son sabre. [...] la position dans laquelle se trouve ce Cavalier [...] est **à la fois offensive et défensive** [...] Elle est offensive, en ce qu'un Escadron supposé allant à la charge, chaque Cavalier, dans cette attitude, se trouveroit avoir la pointe de son sabre dirigé droit au visage de son ennemi [...] Elle est défensive, en ce que le seul mouvement d'élever le poignet en tierce, en baissant tant soit peu la pointe, de manière à ce qu'elle reste toujours dans sa première direction, suffit pour mettre le Cavalier également en parade des coups qu'on pourroit lui porter, soit du tranchant, soit de la pointe du sabre, et en même-temps de **pouvoir porter lui-même un coup de pointe à son ennemi, aussi-tôt après avoir paré.** » (Louis Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Paris, 1776, p. 51-53).



1797. « Instruite par Charles XII, elle ne tiroit jamais dans une bataille : **l'usage de sabrer lui étoit interdit ; mais elle se servoit de ses longues et lourdes épées comme de lances, en portant la pointe au visage de leurs ennemis, le bras tendu et le poignet en tierce.** Cette manière décisive, contre toute cavalerie qui perd son tems à lever inutilement le bras pour frapper avec plus de force, et qui, par ce mouvement, n'oppose aucune défense à celle qui pointe, étant jointe à des charges exécutées très-vivement, à rangs bien serrés, et sans doute passablement alignés, donna très-constamment l'avantage à la cavalerie suédoise dans toutes les affaires, à l'exception de celles de Pilnitz et de Pultawa. » (Encyclopédie Méthodique, Art militaire, tome IV (supplément), Paris, 1797, p. 656).

1798. « Quant à l'épée, **il faut d'abord poser en principe que le cavalier ne peut et ne doit jamais combattre de pointe** ; il faut absolument, dans ce système, que le cavalier se lève sur ses étriers et qu'il porte le corps en avant pour passer toute la partie de l'avant-main de son cheval et de celui de son adversaire, afin d'atteindre celui-ci. Or, **dans cette position, rien de plus aisé de la part de l'ennemi que de faire tomber l'épée ainsi tendue par un coup de taille, et d'y ajouter en toute sûreté un coup de sabre sur la tête de son adversaire.** La cavalerie ne doit jamais attaquer que le sabre levé et le corps droit, seule méthode suivant laquelle un escadron puisse conserver son ordre et son alignement, le cavalier rester maître de son cheval au milieu de la plus forte carrière, et les chûtes et autres accidens si dangereux, sur-tout dans une charge, n'avoir pas lieu. Or, ce principe posé, on peut assurer que pour frapper de taille, le sabre à deux tranchans est le plus mauvais de tous ; que le sabre droit à un tranchant est moins mauvais, mais que **l'arme la plus parfaite pour la cavalerie est le cimenterre, le sabre turc ou hongrois recourbé.** » ([Esprit de Mirabeau ou manuel de l'homme d'état, tome 3, Milan, 1798, p. 23-24](#))

1817. « Oter à la cavalerie française **l'usage du coup de pointe**, c'est paralyser sa force, et la priver de l'avantage qu'elle a sur les troupes du Nord » (René-Julien Chatelain, [Le guide des officiers de cavalerie](#), Magimel, Anselin & Pochard, Paris, 1817, [chap. 5, p. 81](#))

1821. « Depuis longtemps les étrangers se sont aperçus que **nous les chargions à coups d'estoc**, et que notre Cavalerie n'avait d'autres ressources qu'un seul coups de pointe en tierce. Qu'ont-ils fait dans les dernières campagnes ? **Ils ont saisi le faible de notre méthode**, et les officiers Anglais et Prussiens ordonnaient à leurs Cavaliers de **frapper sur les lattes de nos Cuirassiers et non sur les hommes.** En 1815, c'était un spectacle affreux de voir combien notre grosse Cavalerie était abîmée. Sans exagération sur dix Cavaliers qui ont fait cette campagne, il y en a eu sept qui ont été blessés au bras ou au visage et tous du même côté. » (Capitaine Jean-François-Alexandre Müller, [Dissertation sur l'équitation et le maniement des armes à cheval](#), Anselin & Pochard, Paris, 1821, p. 21)

1831. « **Les coups qui tuent sont les coups de pointe**, les autres ne font que blesser. Pointez, pointez, le plus que vous pourrez ! vous jetterez par terre tous ceux que vous toucherez, vous démoraliserez l'ennemi échappé à vos coups, et ajouterez à ces avantages, celui de ne point vous découvrir, et d'être toujours à la parade. **Dans les premières guerres d'Espagne, nos dragons se firent avec leurs coups de pointe une réputation qui démoralisa les troupes espagnoles et anglaises.** » (Général Antoine Fortuné De Brack, [Avant-postes de cavalerie légère](#), Anselin, Paris, 1831, [p. 69](#)).

MÉMOIRES DE SOLDATS DU PREMIER EMPIRE

1794. Lors de la prise de Figueras, Marie-Therèse Figueur du 15^e Dragon tue d'un coup sabre un ennemi : « Il m'ajuste de sa carabine et m'envoie son coup de feu. Indignée, je cours sur lui et **je lui plonge mon sabre dans la gorge** ; c'est ce qu'en langage militaire nous appelons **le coup du cochon.** » (Saint-Germain Leduc, [Les campagnes de mademoiselle Thérèse Figueur](#), Dauvin et Fontaine, Paris, 1842, [p. 63](#)).

1803. Duel du maréchal des logis-chef Lacour et du fourrier Jary : « Quand ils furent en garde, le maréchal des logis-chef porta à son adversaire un **coup de sabre sur le pied. Ce n'était qu'une feinte** ; et tandis que le fourrier arrivait à la parade, il lui rasa la figure avec la lame de son sabre. » ([Souvenirs militaires du commandant Parquin](#), Hatier, Paris, 1897, p. 24)

1804. Premier duel du commandant Parquin : « Après avoir échangé plusieurs coups de sabre qui furent portés et parés de part et d'autre, **je me fendis à fond et je portai à mon adversaire un coup de pointe** qui traversa sa chemise sous le bras droit. Le malheur voulut qu'en me retirant, pour me remettre en garde, le chasseur Hayer m'atteignit sur le pied ; j'étais en souliers, et je reçus au cou-de-pied une blessure profonde, d'où le sang jaillit en abondance. » ([Souvenirs militaires du commandant Parquin](#), Hatier, Paris, 1897, p. 22)

1806. Combat entre le maréchal des logis Guindey et le prince Louis : « Ce fut le 10 octobre, au passage de la Saale, devant la petite ville de Saalfeld, que le 3^e corps d'armée, commandé par le maréchal Lannes, eut la première rencontre avec un corps d'infanterie prussien, commandé par le prince Louis de Prusse, neveu du roi. Cette infanterie, qui ne tenait pas devant nos troupes, se retirait en désordre au passage d'un gué sur la Saale, et le prince Louis, avec quelques hussards d'ordonnance, s'efforçait de rallier les fuyards, lorsqu'un maréchal des logis du 10^e hussards français, qui s'appelait Gaindé, arriva sur lui, la pointe au corps, lui criant : — Rendez-vous, général, ou vous êtes mort ! Le général, qui n'était autre que le prince Louis, répondit : — Moi, me rendre ! Jamais. Et relevant l'arme de Gaindé, il lui porta un coup de sabre qui atteignit le maréchal des logis à la figure ; il allait lui en donner un second, lorsque Gaindé, **ripostant d'un coup de pointe**, traversa la poitrine du prince et le jeta en bas de son cheval. » ([Souvenirs militaires du commandant Parquin](#), Hatier, Paris, 1897 p. 40)

1806. Rapport au Maréchal Lannes, du Chirurgien-major du 40^e de ligne, chargé d'examiner le corps du Prince Louis de Prusse : « Ce jourd'hui, 11 octobre 1806, à midi, je soussigné chirurgien-major du 40^e régiment de ligne, membre de la Légion d'Honneur, chargé du service de santé de la division, certifie m'être transporté à Saalfeld d'après l'ordre de M. le général de division Suchet, grand cordon de la Légion d'Honneur, commandant la 1^{er} division du 5^e corps d'armée, à l'effet de constater les blessures qu'a reçues le Prince Louis Ferdinand de Prusse à l'affaire d'hier, et qui lui a causé la mort. Etant arrivé à l'église principale de Saalfeld accompagné de M. Viraux, capitaine du génie de la division, les gardiens des tombeaux des princes de Cobourg nous ont, sur ma réquisition, fait descendre dans le caveau où on venait de déposer depuis une heure le corps du Prince, que j'ai reconnu être le même que j'avais vu à 6 heures du matin sur le champ de bataille, et dont j'avais admiré la beauté de la figure, le calme de la physionomie, le développement de la poitrine, joint à la forme régulière des membres dont les muscles très prononcés annonçaient beaucoup de force et de vigueur.

J'ai remarqué : 1° Une plaie superficielle de deux pouces d'étendue faite à la joue droite sur la pommette par un coup de sabre dont la direction était de haut en bas : 2° Un coup de sabre à la partie supérieure du front du côté droit, ayant divisé obliquement les téguments, sans lésion de l'os frontal, la plaie ayant plus de deux pouces d'étendue : 3° Une plaie transversale à la partie supérieure et postérieure de la tête, de cinq pouces d'étendue, produite également par un coup de sabre qui a divisé les téguments et lésé la première table des pariétaux : 4° Un coup de sabre à la partie postérieure et inférieure de la tête porté de haut en bas et qui a fracturé l'occipital, la lame du sabre ayant pénétré la substance du cerveau, la plaie ayant six pouces d'étendue : 5° **Une plaie transversale de deux pouces et demi d'étendue à la partie antérieure et supérieure de la poitrine également par un coup de sabre, dont la lame ayant été dirigée sur son plat, a traversé cette cavité entre la 2^e et 3^e côte après avoir divisé une portion du sternum. La pointe du sabre a causé à la partie opposée de son entrée une grande ecchymose à l'endroit où elle a soulevé la peau sans la percer :** 6° Enfin un dernier coup de sabre sur le bras droit, un peu au-dessus de son articulation avec l'avant-bras, la plaie peu profonde se dirigeant obliquement depuis le coude jusqu'au pli du bras.

Ayant ensuite visité les autres parties du corps, je les ai trouvées dans leur état naturel. En foi de

quoi j'ai dressé le présent que j'ai rédigé sur la simple inspection des blessures sans aucune ouverture ni incision et avons signé. »

1808. A propos des Chasseurs à Cheval de la Garde à la bataille de Benavente : « Plusieurs chasseurs nous montrèrent des contusions sur leurs dos et sur leurs bras, et des marques noires sur leurs visages ; ils nous dirent que les Anglais les **frappaient du plat du sabre au lieu du tranchant**, leurs sabres trop larges de lame ne permettant pas d'assurer leurs coups comme avec les nôtres. » (Général Désiré **Chlapowski**, *Mémoires sur les guerres de Napoléon 1806-1813*, Plon, Paris, 1908, [p. 99](#)).

1811. Combat du Général Marbot contre trois cavaliers anglais : « Je me précipitai donc sur l'officier anglais... nous nous joignons... il me porte à la figure un coup de tranchant de son épée ; je lui plonge mon sabre dans la gorge... son sang rejaillit abondamment sur moi, et le misérable, tombant de cheval, va tomber dans la poussière qu'il mordait avec rage ! Cependant, les deux housards me frappaient de toutes parts, principalement sur la tête. En quelques secondes, mon shako, ma giberne et ma pelisse furent criblés, sans néanmoins que je fusse blessé par aucun de ces coups ; mais enfin, le plus âgé des deux housards, soldat à moustache grise, m'enfonça de plus d'un pouce la pointe de son sabre dans le flanc droit ! Je ripostai d'un vigoureux coup de revers, et le tranchant de ma lame frappant sur les dents de cet homme, et passant entre ses mâchoires, au moment où il criait pour s'animer, lui fendit la bouche et les joues jusqu'aux oreilles ! ... Le vieux housard s'éloigna promptement, à ma vive satisfaction, car c'était le plus brave et le plus entreprenant des deux. Quand le jeune se vit seul en face de moi, il hésita un moment, parce que les têtes de nos chevaux se touchant, il comprenait que me tourner le dos pour entrer dans le bois, c'était s'exposer à être frappé. Il s'y détermina pourtant en voyant plusieurs voltigeurs français venir à mon secours ; mais il n'évita pas la blessure qu'il redoutait, car, poussé par la colère, je le poursuivis quelques pas et lui allongeai un coup de pointe dans l'épaule qui le fit courir encore plus vite ! ... » (Marcellin de **Marbot**, *Mémoires du général baron de Marbot. Madrid-Essling-Torrès-Védras*, Plon-Nourrit, Paris, 1891, [p. 438](#))

1812. Combat entre Parquin et un officier anglais : « Le 15 Juillet 1812, à quelques lieues en deçà de Salamanque, le maréchal duc de Raguse, accompagné de quelques officiers de son état-major, faisait une reconnaissance près de la ligne ennemie, lorsqu'un officier, dépassant les vedettes de son armée, vint faire caracoler son cheval à la vue des avant-postes français.

— Que veut cet officier ? dit le duc de Raguse ?

Étant adjudant-major de son escorte, je répondis :

— Monseigneur, cet officier veut, sans doute, échanger un coup de sabre, et si je n'étais de service auprès de Votre Excellence...

— Qu'à cela ne tienne, reprit le maréchal, je vous accorde la permission.

Ces paroles étaient à peine prononcées, que je mettais mon cheval au galop, et que je joignais l'officier anglais. Je parai le coup de sabre qu'il me porta, puis **je ripostai par un vigoureux coup de pointe**, qui renversa de cheval mon adversaire. Passant lestement la lame de mon sabre dans les rênes de la bride de son cheval, je ramenai l'animal en laisse, aux applaudissements du maréchal et de ses aides de camp, Richemond, Perregaux, Lancelot et Denys, ce dernier chef d'escadron commandant l'escorte. Je renvoyai tout de suite le portemanteau de l'Anglais, en faisant demander de ses nouvelles ; j'appris avec plaisir que sa blessure, quoique dangereuse, ne serait pas mortelle. » ([Souvenirs militaires du commandant Parquin](#), Hatier, Paris, 1897 p. 208-209)

1812. Commentaires sur l'usage du sabre : « **Nous nous servions toujours de nos sabres par la pointe**, tandis que **les Anglais ne se servaient des leurs que par le tranchant de la**

lame, qui a une largeur de trois pouces. Aussi arrivait-il que **sur vingt coups qu'ils appliquaient, dix-neuf tombaient à plat** ; mais si le tranchant arrivait une fois, le coup était terrible, et il n'était pas rare de voir tomber un bras du tronçon. C'est ce qui est arrivé au brave colonel Sourd, du 2^e lanciers, dont le bras a disparu ainsi à Waterloo. Devant la ville de Sabugal, nous fûmes témoins, avec l'escorte du maréchal, d'une bien belle charge de dragons conduite par le général Carlier, qui y fut blessé et fait prisonnier, son cheval s'étant abattu sous lui dans la ligne anglaise. Il était facile de voir quelle perte les dragons avaient fait essuyer aux cheveu-légers hanovriens, qui étaient cependant réputés un excellente cavalerie : **chaque coup de pointe qui avait été porté par les dragons avait causé la mort.** » ([Souvenirs militaires du commandant Parquin](#), Hatier, Paris, 1897 p. 203-204)

1812. A la bataille des Arapiles : « j'avais reçu dans ce combat inégal un coup de sabre sur le poignet. **Ce fut mon gant à la crispin qui amortit le coup** dirigé sur ma tête, sans quoi j'aurais eu certainement le poignet abattu. Dans l'ardeur du combat (je n'étais âgé que de vingt-cinq ans alors), je n'avais pas senti le coup, quoique perdant beaucoup de sang. Je ne m'en aperçus que lorsque, voulant mettre la main à la selle pour monter à cheval, il me fut impossible de m'enlever sur le poignet droit [...] » ([Souvenirs militaires du commandant Parquin](#), Hatier, Paris, 1897 p. 214)

1812. A la bataille de Majadahonda, le 22^e Dragons affronte les Dragons de la King German Légion : « Je commandais le 1^{er} peloton de l'escadron de réserve. Un fossé nous séparait de l'ennemi, je sautai un des premiers le fossé. Les Anglais soutinrent la charge, la mêlée fut affreuse. Nous étions si serrés qu'à peine l'on pouvait faire usage de ses armes. Je combattis corps à corps avec un officier anglais, il coupa la monture de mon sabre, **le mouchoir qui m'enveloppait le poignet.** J'eus le bonheur de lui **donner un coup de pointe** qui lui traversa le corps. » (Mémoires manuscrits du Sous-Lieutenant Charles Gabriel de Sallmard de Peyrins)

1812. Pendant la Campagne de Russie : « Je tuai plusieurs Cosaques, selon mon **principe d'escrime, à coups de pointe de sabre.** Deux fois je fus attaqué bravement, comme dans un tournoi. Je laissai s'approcher mon ennemi jusqu'à ce que son genou droit touchât presque le mien, et, **après une parade du fort de la lame, je ripostai par un coup droit, la main en quarte, le tranchant à gauche,** et perçai mon sauvage de part en part ; de sorte que la force d'impulsion de mon cheval doublant la mienne, la poignée de mon sabre arriva jusqu'à son flanc. » (Colonel Julien Combe, [Mémoires du Colonel Combe](#), Paris, 1853, p. 132-133).

1815. A la bataille de Waterloo : « Il faut citer un fait d'armes peut-être unique dans l'histoire : la cavalerie de la Garde, nous nous portions en avant ; nous vîmes accourir à nous un régiment de cavalerie anglais, qui venait à nous pour nous charger, ils ne pouvaient connaître notre nombre parce-que nous étions en colonne serrée par escadron : **“laissez-les venir, dirent nos généraux, mais pas de coups de sabre, des coups de pointe, de bons coups de pointe.”** Ils arrivent sur nous avec leurs habits rouges, perchés sur leurs chevaux, ivres d'eau-de-vie et la latte à la main, faisant voler à droite et à gauche leur mauvais sabre... Nous nous ouvrons un peu... ils entrent... et, en moins de dix minutes, il ne restait pas un seul habit rouge à cheval, ce beau régiment, qui, je crois, était de la Garde Royale fut entièrement effacé... nous détruisîmes aussi un régiment de Dragons anglais et tuâmes leur général. » (Lieutenant Chevalier, [Souvenirs des guerres napoléoniennes](#), Hachette, Paris, 1970, p. 323)

SALLES D'ARMES & MAÎTRES D'ARMES

1721. Mehmet Effendi fut ambassadeur ottoman à Paris entre 1720 et 1721 : « Le mercredi 16 juillet il fut accompagné du Kiaia et autres Turcs de sa suite dans **la salle du fameux de France si renommé pour le jeu d'espadon** : ses plus habiles ecoliers firent admirer leur adresse aux Turcs, et firent cent assauts differens d'espadon et de pointe. » (Le Mercure de juin et juillet, seconde partie, Paris, 1721, [p. 114](#))

1803. Les maîtres d'armes à Caen : « A notre arrivée à Caen, nous y remplaçâmes le 10^e régiment de dragons. Ce régiment n'était pas en de bons termes avec la jeunesse de cette ville, jeunesse très turbulente et s'adonnant alors beaucoup à tous les exercices des armes. On y comptait **plus de cent maîtres d'escrime**. » ([Souvenirs militaires du commandant Parquin](#), Hatier, Paris, 1897 p. 18)

1806. Dans la ville de Gand : « Salle d'Armes. Le sieur Minet, dit Bellegarde, professeur d'armes, élève du sieur Fabien, académicien de Paris, donnera, demain dimanche, à dix heures du matin, un **assaut de pointe et contre-pointe**, qu'il ouvrira avec le sieur Bygodt fils, et continuera avec les maîtres et amateurs d'escrime de cette ville. Le prix d'entrée est d'un franc par cavalier. » (Journal du commerce de politique et de littérature du département de l'Escaut, N° 702, Samedi 11 octobre 1806, [p. 4](#))

1816. Leçons de contre-pointe et d'espadon : « M. Lonchamps, épronnié, fait toute espèce de brides et d'éperons, il enseigne aussi à faire des armes, **la contre-pointe et l'espadon**, avec principe et précision. Ses leçons commencent à 6 heures du matin jusqu'à neuf, et depuis 5 heures jusqu'à 8 heures du soir. Sa demeure est rue Dorée, n.° 22. » (Affiches, annonces et avis divers de la ville du Mans, N.° 35 du jeudi 29 aout 1816, [p. 367](#))

L'ESCRIME AU SABRE AU THÉÂTRE

1730. « (Il fait de la pointe et de l'espadon) J'y vais de pointe et d'espadon. » (Le Sage, D'Orneval, Le theatre de la foire, ou l'opera-comique, Tome VII, Paris, 1731, [p. 425](#))

1808. « [...] mais il faut encore que Bayard et Sautomayor (Sautomayor surtout) se perfectionnent dans le bel art de l'espadon. » (Journal de Paris, n° 203, jeudi 21 juillet 1808, [p. 1447](#))

1812. Une leçon d'espadon : « Le talon du pied droit à la cheville du pied gauche ; la tête droite, le corps effacé, votre arme dans la main gauche : bien ça. Suivez-moi dans les mouvemens que je ferai (Bataille marche pour se mettre vis-à-vis lui ; Moutonnet le suit par derrière). Restez donc là. Je ne vous dis pas de marcher : replacez-vous. Portez votre main droite à la main gauche. Développez-vous. Saluez à droite, à gauche ; tombez en garde avec grâce, là. (Bataille exécute des différens mouvemens ; Moutonnet les imite avec gaucherie). La main en tierce. Comprenez, camarade ; les ongles en dessous, la tierce ; les ongles en dessus, la quarte. Souvenez-vous bien de la tierce, et ne perdez pas la quarte. Attaquez ma lame en quarte : fendez-vous, là. Ha ! Relevez-vous ferme ; attaquez en tierce : fendez-vous, là. Ha ! Rentrez le ventre (ave la **pointe de son panier** il fait sonner des gros sous que Moutonnet a dans la poche de son gillet). Vous avez des dispositions, camarade. Relevez-vous, et parez le **coup de jarret**. Un saut en arrière, en **primant** pour parer le **coup de tête** : pas si haut ; le **flanchet** est découvert : v'lan (il lui porte le **coup de flanchet**). En voilà assez, camarade, pour aujourd'hui. » (Merle, Ourry, Une journée de garnison, Paris, 1812, [p. 26](#))

L'ESCRIME AU SABRE EN RUSSIE

1828. « ...on s'exerce beaucoup à l'escrime du sabre et de la lance ; un établissement-modèle a été dernièrement créé dans ce genre à Saint-Pétersbourg, c'est **un Français qui es est le professeur en chef.** » (*Le spectateur militaire, Tome cinquième. Aspect militaire de la Russie*, Paris, 1828, p. 181)

1830. « De retour à notre hôtel, nous y trouvâmes un célèbre médecin allemand et **deux maîtres d'armes français** que Mikaël avait priés de nous faire visite. Il voulait consulter le premier sur une maladie qui n'était réellement que dans son imagination, et battre les autres à la **contre-pointe, genre d'escrime dans lequel il excellait.** Il commença par donner audience au docteur, écouta ses conseils, ses ordonnances avec la piteuse physionomie d'un homme qui se croit prêt à rendre l'âme ; mais aussitôt qu'il en fut délivré et que les professeurs eurent mis l'espadon à la main, son air faible, abattu, fit place tout à coup aux attitudes martiales, il s'anima comme un lion, déploya toutes les ressources de l'adresse et de la vigueur, et se fit demander quartier par ses adversaires épuisés et vaincus. Après leur défaite, Mikaël les retint à dîner ; ils me contèrent leur histoire. J'appris qu'**étant demeurés prisonniers dans le pays et ne sachant à quelle industrie se vouer pour améliorer leur position, ils s'étaient mis à donner des leçons d'armes.** Bientôt le succès dépassa leurs espérances ; de toutes parts leur venaient des élèves. D'obscurs soldats qu'ils avaient été naguère, ils devinrent des personnages considérables. Enivrés de leur nouvelle fortune, se croyant en Eldorado, la France ne leur parut pas digne de regret. Au moment où je les vis, chacun d'eux continuant de fort bonnes affaires entretenait plusieurs chevaux dans son écurie et menait un train de seigneur. Beaucoup de leurs confrères de Paris, avec plus de talent sans doute, n'y jouissent pas d'un sort aussi favorable ; je leur conseille l'émigration. » (J.- B. May, *Saint-Pétersbourg et la Russie en 1829, tome 2*, Paris, 1830, [p. 131-132](#))

L'ESCRIME AU SABRE EN ANGLETERRE

1741. Les assauts public « [...] tantôt ce sont **des espadonneurs qui se battent à coups de sabre**, mais auxquels on a soin d'enfermer **les pieds dans des sandales attachées au plancher**, de manière qu'ils ne peuvent bouger de leur place. Leurs sabres sont extraordinairement affilés et fort légers vers la pointe, **de manière que les blessures qu'ils se font ne sont jamais bien profondes, mais le sang ruissèle bientôt** et le peuple bat des mains. » (Bielfeld, *Lettres familiales*, Lettre XXX, La Haye, 1763, [p. 275](#))

L'ESCRIME AU SABRE EN PRUSSE

1771. « [...] dans la Cavallerie ou dans les grandes actions, l'on ne doit connoître que l'épée : personne n'a auparavant pensé à montrer au Cavalier comment il doit s'en servir : **c'est le General Seydliz**, étant encore Major, le quel j'ay vu pour la première fois de ma vie **faire espadonner ses hussards : ce que quelques officiers ont imité, mais sans ordre de leurs Chefs**, qui regardoient cet exercice comme inusité et meme pernicieux, parce que selon eux, il rendoit les soldats bretteurs : je crois qu'à cheval il seroit bon qu'ils le fussent tous : car quand ils sont surs de bien manier leurs armes, ils n'en sont que plus hardis, surtout quand ils pensent avoir affaire à des Ennemis moins adroits qu'eux. » (Major-Général De Warnery, *Remarques sur le militaire des Turcs et des Russes*, Breslau, 1771, [p. 19](#))

1782. « C'est sans doute **Seydliz, qui en 1747** étant encore Major dans Natzmer, a commencé à dégourdir les Hussards, qui jusques là ne faisoient que suivre les exercices contenus dans leur

Reglement ; il **leur apprit à manier le sabre**, à voltiger en partie, à monter à cheval sans étrier, et mille autres choses, qui eurent l'approbation du Roi, qui ordonna aux autres Régimens de se régler sur son Escadron [...] » (De W...y, [Remarques sur l'essai général de tactique de Guibert](#), Varsovie, 1782, p. 209-210).

L'ESCRIME AU SABRE DANS L'EMPIRE OTTOMAN

1787. « Ils s'exercent aussi à bien manier le sabre, et sur-tout à **donner le coups de revers qui prend de bas en haut, et qui est le plus difficile à parer.** » (C. F. Volney, [Voyage en Égypte et en Syrie pendant les années 1783, 1784 et 1785, Tome I](#), Paris, 1787, État politique de l'Égypte, Chap. VI, § IV Éducation et exercices des Mamlouks, p. 161)

1798. « Un grand mal dans la cavalerie européenne est la pesanteur des sabres : j'ai souvent entendu de vieux cavaliers allemands s'en plaindre, et sur cette matière un vieux soldat est un bon juge. Il paraît assez mal-à-droit de donner à tous les sabres, dans un régiment, une pesanteur égale ; on devrait avoir égard à la force du bras auquel ils sont destinés. Outre cela, un sabre léger bien affilé fera une blessure plus profonde que les sabres pesans dont nous avons coutume de nous servir. L'usage chez les Turcs est que chaque soldat choisit lui-même son sabre, et le prend toujours assez léger pour le manier avec facilité. Il en résulte que s'il manque son coup, il peut se remettre aussi-tôt en garde, tandis qu'un homme dont le sabre est trop lourd, s'il a porté un coup mal ajusté, est ordinairement perdu. La partie saisie par les doigts dans la garde des sabres européens est beaucoup trop épaisse, et affaiblit le poignet. On parle beaucoup chez nous de la proportion de poids qui convient aux différentes parties d'un sabre, et de la nécessité de le rendre pesant dans la main (*). Cela ne doit pas être, excepté lorsque le nœud ou pommelle sort de la main et s'avance vers le coude ; ce qui donne au combattant la facilité de relever vivement la pointe, par la force du poignet après qu'il a porté le coup ; mais dans les deux cas le poids de la chute se trouve diminué. Qu'un homme porte un coup d'un sabre dont la poignée est pesante, et qu'ensuite il en tire la lame, l'adapte à une autre poignée petite et légère et frappe un autre coup, il reconnaîtra alors la différence. Qu'il porte ensuite avec chacune de ces deux armes cinquante coups aussi vite qu'il pourra, et il remarquera la différence de tems et de fatigue, ce qui ne lui laissera aucun doute. La finesse du tranchant d'un sabre turc et la vivacité que le bras donne à une arme légère, font plus que compenser la pesanteur du sabre. Toute l'attention des Turcs, depuis des siècles, s'est tournée vers la perfection de leurs sabres. C'est avec cette arme qu'ils ont conquis leur empire ; et certainement elle mérite l'attention pour le service de la cavalerie. Le tranchant de nos sabres n'est jamais assez aiguisé, et l'angle du tranchant l'est beaucoup trop. Relativement à sa courbure, un sabre turc a un avantage, en ce qu'un coup porté droit donne une blessure. C'est en outre un très-bon moyen de défense ; car **le bras étant tenu horizontalement et le sabre droit dans la main, un léger mouvement du poignet qui présente le tranchant à droite ou à gauche suffit pour couvrir le corps par la projection de la courbure. Le dos du tranchant, et non le tranchant même, sert alors à la parade.** On enseignait autrefois aux janissaires à espadonner avec le sabre courbe. Le coup de pointe avec le sabre est aussi un bon moyen d'attaquer. Si l'on préfère pour la cavalerie le coup de pointe, plus le sabre est long et léger, meilleur il est, et mieux il fait l'effet de la lance ou du javelot. **Le coup montant est celui que les Turcs redoutent le plus, comme étant le plus difficile à parer.** [...] Les meilleurs sabres turcs ont un grand défaut, leur fragilité. Ils sont sujets à se casser comme un verre par un coup porté mal-adroitement, quoiqu'une personne habituée à les mouvoir puisse, sans risquer de briser la lame ou d'ébrecher le tranchant, couper un clou de fer de la grosseur du doigt. [...] La forme courbe exige dans celui qui s'en sert beaucoup d'habitude et beaucoup de sang-froid ; car si le dos de la courbe et la pointe ne descendent point en droite ligne, cette pointe fera tourner le sabre par son propre poids aussi-tôt que la partie courbe

touchera, et l'empêchera de couper.» (William Eton, C. Lefebvre (Traducteur), *Tableau historique, politique et moderne de l'Empire Ottoman, Tome premier*, Tavernier, Paris, 1798, Chap. III, Forces militaires de l'Empire Ottoman, p. 98-101 & 103 & 105).

1816. « L'éducation des jeunes Mameluks était extrêmement sévère ; on les obligeait, **pendant plusieurs années, à s'exercer au maniement du sabre, le pied appuyé contre un mur, que la lame en se déployant dans tous les sens ne devait jamais toucher** ; leur poignet acquérait, par cet exercice, une souplesse et une force capable d'assener ces coups prodigieux si estimés des Orientaux, et qui donnent tant de célérité à ceux qui savent ainsi se signaler. » (Ambroise Firmin-Didot, *Notes d'un voyage fait dans le Levant en 1816 et 1817*, Firmin-Didot, Paris, 1826, p. 163-164).